

086-218601748-20190307-45_D2019-DE

Regu le 08/03/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf: SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 20 Pouvoirs: 3 Absents: 4

Date de la convocation: 28/02/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno .

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.

Secrétaire de séance : Jean-François FRAUDEAU

DELIBÉRATION Nº 45

RAPPORTEUR: Bruno MASSONNEAU

OBJET: AMENAGEMENT DU CARREFOUR HENRI BARBUSSE/ROMAIN ROLLAND - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAGC (FONDS DE CONCOURS)

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la rue Romain Rolland est une route départementale très passante puisqu'elle relie la RD 910 à Colombiers et Scorbé Clairvaux notamment. Afin d'améliorer et sécuriser la circulation dans le centre ville, un nouveau plan de circulation global est mis en place progressivement.

Dans le secteur du vieux bourg, il est prévu une inversion du sens de circulation sur la place Gambetta. Ce projet conduit, dans sa continuité, à une inversion du sens de circulation de la rue Henri Barbusse. Ce changement de sens nécessite donc la sécurisation du carrefour par un petit rond point franchissable.

Afin d'aménager ce carrefour, il est nécessaire de procéder à la démolition d'une maison puis de faire des aménagements de voirie : rond point, reprise de chaussée, bordures... Le montant estimatif des travaux est de 75 000 € HT.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours.

AR PREFECTURE

086-218601748-20190307-45_D2019-DE

Regu le 08/03/2019

Le plan de financement est le suivant

- Fond de concours CAGC (50%), soit

- Fonds propres (50%), soit :

37.500,00 € 37.500,00 €

Total

75.000,00 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Considérant la nécessité d'améliorer la circulation routière dans le centre de Naintré, **Considérant** le coût estimatif des travaux,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'aménagement du carrefour Henri Barbusse/Romain Rolland pour un montant de 75 000 € HT :
- approuve le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault dans le cadre du fonds de concours,
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : 0 8 MARS 2019
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le 0 8 MARS 2019